

Intervention de Gérard ANDRE- Secrétaire du CNE FFMJC Assemblée Générale – Aubervilliers 26, 27 et 28 Mai 2012

Pour (re) construire la FFMJC dont les MJC ont besoin

C'est en ma qualité de secrétaire du Comité National d'Entreprise que je prends la parole et me permets de vous rappeler quelques éléments de l'histoire des relations sociales dans l'entreprise FFMJC.

Depuis maintenant de nombreuses années, les représentants du personnel au comité d'entreprise signalent la gravité de la situation économique et dénoncent la nocivité des politiques conduites par les directions fédérales successives. Les comptes rendus des réunions en portent témoignage, tout comme les interventions des secrétaires lors des AG fédérales statutaires.

J'en ai moi-même assuré un certain nombre et j'intervenais encore l'année dernière à l'Assemblée de la Rochelle en indiquant que « ... *la dégradation de la situation économique de la FFMJC est pour le comité d'entreprise un réel motif d'inquiétude, que nous avons perdu un peu plus de 27% des postes de travail en 5 ans, que financièrement nous nous appauvrissons alors que dans le même temps le total des dettes connaît une augmentation, que les caisses se vident...* ».

Des expertises comptables diligentées par le comité d'entreprise FFMJC sur les comptes de 2000, de 2004 et de 2006 ont permis d'authentifier la situation catastrophique dans laquelle se trouve la FFMJC. Les rapports établis étaient porteurs de préconisations permettant de faire face et d'améliorer la situation.....aucune d'entre elles n'a été prise en compte !!

Freinée par des manœuvres en tout genre auxquelles nous sommes malheureusement habitués, il aura fallu près d'un an au comité d'entreprise pour obtenir le résultat d'une expertise sur les comptes 2010 de la FFMJC.

Le cabinet SEMAPHORES en était chargé. Il a présenté son rapport devant les élus du CNE le 4 avril 2012, en présence de Pierre VIAN, Vice Président de la FFMJC.

Les travaux du cabinet ont porté essentiellement sur l'examen des 3 derniers comptes clos 2008-2009-2010.

A partir de l'activité et des résultats, il ressort les constats suivants :

- *Un résultat économique encore appelé richesse générée par l'exploitation, largement déficitaire depuis plusieurs années(-379 K€ pour 2009 et -249K€ pour 2010).*
- *Un résultat net 2010 artificiellement présenté à l'équilibre par un mécanisme de reprise de provisions lié aux engagements de retraites favorable sur la période.*
- *Une capacité d'autofinancement fortement négative.*

Concernant les engagements de retraite, le cabinet nous explique que « *jusqu'en 2004 la Fédération ne comptabilisait pas les engagements de retraite, qu'ils étaient mentionnés en annexe. Depuis cette date, elle provisionne uniquement en fin d'exercice comptable les indemnités à verser dans les 2 années à venir* ».

Le cabinet signale que « *cette méthode est non conforme au plan comptable général et qu'elle nuit à la lisibilité des comptes de la Fédération* ». Il semblerait que ce point de vue soit partagé par l'expert comptable qui contrôle la situation d'exploitation et de trésorerie prévisionnelle de l'association en ce moment.

Cette méthode favorise les effets de seuil, « *car le nombre de personnes partant à la retraite dans les deux années à venir n'étant pas stable, la provision retraite ne cesse de varier fortement d'une année sur l'autre. Les résultats comptables ont ainsi été « appréciés » en raison d'une reprise de provision infondée économiquement* ».

C'est pourtant la méthode imposée par le commissaire aux comptes de la FFMJC, vous savez celui qui avait déclenché son droit d'alerte en **2006** et qui ne bouge plus depuis, alors que la situation économique ne cesse pas de se dégrader. Je l'informe aujourd'hui de mon intention de saisir l'ordre des commissaires aux comptes pour que soit évaluée sa responsabilité dans la crise que nous traversons. Pour le cabinet SEMAPHORES, « *des mesures structurelles s'imposaient dès 2006 en raison d'indicateurs économiques dégradés et de déséquilibres financiers patents* ».

Un signe fort de leur commissaire aux comptes aurait, je l'espère, conduit les dirigeants de la FFMJC « *à la mise en œuvre d'actions concrètes, comme un suivi budgétaire rigoureux et une maîtrise des charges de gestion externes qui ont explosé sur la période et dont les effets sur l'activité ont été quasi nuls sur les 3 dernières années* ». Nous avons attendu en vain ce signe fort !

Sur les 3 dernières années, le cabinet constate encore :

- *Une baisse constante des produits d'exploitation et des facturations des taux moyens.*
- *L'effectif moyen du personnel est en diminution constante et fait écho à la baisse des recettes liée à la facturation des taux moyens.*
- *Un poste rémunération d'intermédiaires et honoraires qui a augmenté de 65%, ce qui constitue la plus forte augmentation sur 3 ans des postes de charges. Ce poste a encore augmenté en 2011 puisqu'aux frais d'avocat, aux honoraires du commissaire aux comptes, aux honoraires du prestataire SEANCE PUBLIQUE, la FFMJC a ajouté les honoraires de Métapoles..*
- *Les dettes fiscales et sociales ne font qu'augmenter depuis 3 ans et c'est comme cela que la Fédération assure son besoin en fonds de roulement.*

Dans les conclusions de son rapport, le cabinet Sémaphores indique que « **la situation financière reste très préoccupante et que les marges de manœuvre sont très étroites. Le droit d'alerte déclenché par le CNE au premier trimestre 2011 était parfaitement justifié...Les retards pris par la direction pour communiquer les documents financiers ont été préjudiciables au bon déroulement de la mission d'expertise** ».

Il fixe comme « *impératif de recentrer les missions de la Fédération sur ses principaux objectifs autour d'un véritable projet associatif fédérateur pour l'ensemble des parties prenantes (dirigeants, salariés, partenaires)* ».

Il précise que « **la vente du siège social de la Fédération constitue sans doute l'unique alternative pour alléger la dette et permettre un étalement du solde sur la durée du redressement** ».

Mais on peut craindre que cette proposition rejoigne aux oubliettes de la FFMJC toutes les autres préconisations faites suite aux expertises commanditées par le comité d'entreprise, puisque vous aurez observé comme moi que la direction actuelle de la FFMJC n'a pas prévu de vous soumettre la question et de la trancher par un vote.

A ce titre, je me dois de vous indiquer que le CNE réuni le 11 mai dernier, pour éviter d'avoir à aborder la question de la vente des locaux de la FFMJC dans une AG extraordinaire-ce qui entraînerait des frais supplémentaires- a délibéré et je porte à votre connaissance le contenu de sa

délibération : «*Dans le cadre du plan de redressement de la FFMJC, le CNE demande que la vente des locaux de la FFMJC soit inscrite à l'ordre du jour de l'AG FFMJC qui se tiendra à Aubervilliers fin mai 2012* ».

Comme cette demande ne semble pas avoir été entendue, je compte sur vous pour imposer que nous examinions cette éventualité car il en va de la survie de l'entreprise. Il me semble que cette mesure est aussi importante que celle qui consiste à alléger la masse salariale en incitant au départ volontaire une douzaine de directeurs de MJC.

La grande différence avec le passé est que les conclusions de l'expertise font état d'une situation maintenant admise par tous. En 2010, le trésorier de la FFMJC en exercice écrivait dans son rapport financier : «*le plan de redressement décidé en 2007 par le CA a produit ses effets, la rigueur du suivi budgétaire, depuis, permet les résultats positifs de ces dernières années et à nouveau pour 2010* ». Un an après, le ton a changé et vous avez pu lire dans le rapport moral 2011 : «*on ne saurait aborder ce rapport moral concernant l'exercice 2011 sans considérer la gravité de la situation économique que traverse aujourd'hui la Fédération Française...* ». A l'heure où j'écris ce texte je ne sais pas comment le trésorier actuel commente les comptes 2011 puisque, comme vous, je n'ai pas encore eu connaissance de son rapport le vendredi 25 mai 2012.

L'assignation délivrée le 2 janvier 2012 à la requête de l'URSSAF et l'ouverture par le TGI de Paris le 22 mars 2012, d'une procédure de redressement judiciaire qui sera suivie d'une période d'observation de deux mois, probablement prolongée de quatre, ont sûrement contribué à cette prise de conscience collective.

Vous le savez toutes et tous maintenant et personne ne peut plus le cacher, la situation est très sérieuse. Elle a ses causes. Elle a ses responsables. A ce propos, je considère un peu facile de vouloir faire porter le chapeau au seul délégué général alors qu'il agit, depuis 2006, avec la confiance aveugle de la majorité des administrateurs nationaux et que sa mission a consisté, ni plus, ni moins, à mettre en œuvre les choix politiques fait par ces derniers.

Mais il nous faut faire face à l'urgence : sauver l'emploi, sauver l'entreprise.

Il faut que tous ensemble nous trouvions les bons arguments pour convaincre un Juge Commissaire de Tribunal de Grande Instance de ne pas liquider la FFMJC au terme de sa période d'observation. Et si nous y arrivons, ce dont je ne doute pas, il faudra tous ensemble créer les conditions pour que nous ne connaissions plus jamais la situation que nous vivons aujourd'hui.

Concernant l'avenir, les salariés que je défends vivent dans une grande inquiétude. A l'initiative du CNE, ils ont été rassemblés le 10 février 2012.

En dépit d'une invitation hâtive et d'emplois du temps chargés pour chacun, 75 salariés de la Fédération se sont mobilisés et ont fait le déplacement à Paris. Sur fond d'interrogations et de légitimes inquiétudes mais aussi dans un échange de réflexions et de propositions, ils ont affirmé que la situation de la FFMJC n'est pas irrémédiablement compromise et peut être redressée. En ce sens, l'assemblée des salariés s'est clairement positionnée en votant les résolutions suivantes :

- *L'assemblée des personnels FFMJC exige le départ immédiat du délégué général Gilles Le Bail, sans indemnité financière(et cela avant même de connaître les réelles raisons de son licenciement pour faute grave). A ce sujet, je vous signale que l'ensemble des élus du CNE, s'étant fait confirmer un certain nombre d'irrégularités et de dérives qui ont justifié le licenciement pour faute lourde à l'encontre du délégué général, m'ont donné mandat pour porter plainte contre X, en espérant que cela permettra d'éclairer le flou qui règne autour de ce départ. Mais revenons aux résolutions votées lors de l'assemblée des personnels.*
- *L'assemblée des personnels exige le maintien de l'emploi national.*

- *L'assemblée des personnels exige la gestion séparée des salaires de celle du budget de fonctionnement, avec gestion paritaire.*
- *L'assemblée des personnels exige la présentation du plan de redressement de la direction fédérale aux salariés avant toute validation.*

Vous le constatez, les personnels ont des exigences et je suis dans mon rôle de secrétaire du comité d'entreprise quand je les porte à la connaissance de l'Assemblée Générale.

Les personnels condamnent ces pratiques qui consistent à :

- Remettre en cause le taux moyen sans analyse cohérente partagée permettant de le désigner comme le « modèle économique » qui pose problème.
- Se dégager de toute responsabilité concernant l'augmentation constante de ce taux moyen et par voie de conséquence de la part des frais de gestion dans le taux moyen.
- Se dégager de toute responsabilité sur des formes « d'abus aux conventions passées avec les collectivités et associations locales » qui paient un taux moyen pour lequel chacune des charges le constituant n'est plus redistribuée suivant son objet.
- Vouloir faire payer aux salariés les errements d'une gestion qui a conduit la FFMJC à la situation de cessation de paiement et de redressement judiciaire que nous connaissons aujourd'hui.

Nous pensons qu'**un autre avenir est possible pour les MJC et leurs fédérations régionales et nationale.**

Il nécessite le renouvellement des responsables de l'association, il nécessite d'autres pratiques de gestion et de dialogue social dans l'entreprise associative FFMJC.

Il nécessite que sans tabou, soit abordée l'organisation structurelle de la FFMJC, ses rapports avec les FRMJC et au regard du projet, les moyens humains et financiers dont elle a besoin pour les conduire.

Vous pouvez compter sur ma détermination à mener ces chantiers, vous pouvez compter sur celle de la majorité des élus du comité d'entreprise.

Il appartient aussi aux représentants des MJC de décider de la voie à prendre.

Le chemin emprunté par le Président et sa majorité au conseil d'administration n'est pas le bon et il vous appartient de leur faire savoir.

Redonnons des espaces au dialogue, à la discussion, à la proposition pour construire la FFMJC dont les MJC ont besoin.

Aubervilliers, le 26 Mai 2012